



Montreuil, le 28/10/2015

## **Résultats de l'enquête nationale sur la Filière universitaire de médecine générale au 1<sup>er</sup> Janvier 2015.**

### **Partie 3/5 : Les modalités d'enseignement et de validation du D.E.S**

Comme chaque année, le collège national des généralistes enseignants (CNGE) auquel s'associe le syndicat national des enseignants en médecine générale (SNEMG), publie un état des lieux de la filière universitaire en médecine générale (FUMG).

Ces données sont arrêtées au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 et explorent des indicateurs de fonctionnement et de performance de la FUMG : effectifs enseignants/étudiants, offre de stage en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle, modalités de validation du D.E.S et publications au sein de la filière.

A ce jour, 24 départements de médecine générale (DMG) sont en mesure de proposer un tutorat individuel permettant l'accompagnement et l'évaluation des étudiants au cours de leur cursus dans le diplôme d'études spécialisées (D.E.S). Le tutorat n'est actuellement rémunéré que dans 19 DMG.

La qualification de Docteur en médecine est attribuée par la validation d'une thèse. Si celle-ci est soutenue dans tous les DMG, les sujets ne relèvent pas exclusivement du champ de la médecine générale. Le mode de choix du directeur de thèse, l'évaluation et l'encadrement de l'étudiant au cours de son travail de rédaction de thèse sont également disparates.

Le mémoire du D.E.S est le travail permettant la qualification de spécialiste en médecine générale. Bien que censé être l'aboutissement du D.E.S, sa soutenance reste possible avant ou après le travail de thèse. Le contenu et le mode d'évaluation du mémoire reste hétérogène. Il peut s'agir d'un recueil de travaux, d'un travail de recherche original ou être le travail de thèse faisant également office de mémoire sous certaines conditions.

Les modalités d'enseignement restent donc hétérogènes entre les DMG ce qui est entretenu par le flou des textes réglementaires en particulier sur le contenu et les modalités de soutenance du mémoire et de la thèse. Une harmonisation des modalités d'enseignement au cours du D.E.S de médecine générale est nécessaire. La réforme du 3<sup>ème</sup> cycle doit apporter des précisions réglementaires afin d'accompagner cette harmonisation.

Les résultats complets de l'étude paraîtront dans le numéro 122 de la revue exercer ([www.exercer.fr](http://www.exercer.fr)).



Collège National des Généralistes Enseignants  
Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale  
3 rue Parmentier - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS  
Tél. : 01.75.62.22.90



**Dr Matthieu Calafiore**  
**Vincent Renard**  
**Président du SNEMG**  
**Président du CNGE**

**Pr**